

CCOPA VNF

PROFESSION DE FOI



Le Syndicat National OPA CGT

**le syndicat garant du droit et
proche des OPA**

Les OPA ne sont ni fonctionnaires ni contractuels. Ils disposent de règles statutaires particulières, que l'administration a souvent tendance à ne pas respecter.

Une représentativité de plus de 50% sur l'ensemble du scrutin aux élections de 2018 a permis à la CGT d'être en première ligne pour défendre les intérêts et l'avenir des OPA.

Grâce à son expérience, sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à nos règles, le Syndicat National des OPA-CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA. Vos élus pourront s'appuyer sur l'expertise du SNOPA-CGT

Nos règles statutaires sont toujours en évolution. Nous ne pouvons pas nous contenter du service minimum de l'administration.

Conserver nos spécificités est impératif : Missions, métiers, maîtrise technique, expertise, haute technicité, expérience professionnelle, diplômes, fonction d'encadrement, spécialités sont autant de composants qui permettent de progresser dans le déroulement de carrière.

Les OPA ont toujours accordé leur confiance à la CGT lors des précédentes élections.



Devant une administration prête à tout, pour livrer le service public à la seule loi du marché, la mobilisation s'est imposée pour porter les revendications de la CGT et faire valoir le droit des OPA.

Le 18 juillet 2019, alors que le ministère parle de modernisation du statut, fait le chantage à l'évolution salariale en échange de la fin du corps.

A la seule initiative de la CGT, les OPA ont bloqué la tentative de l'administration et clairement exprimé leur volonté d'amorcer le chantier en revendiquant des missions, des emplois, des salaires correspondant à leurs missions techniques.

Remontée des classifications les plus basses, normalisation de la promotion au choix avec la suppression de la barrière de concours et augmentation du niveau salarial pour plus de 50% des OPA.

Le SNOPA-CGT a interpellé le ministère qui oblige maintenant les collectivités territoriales à se justifier sur les promotions des OPA mis à disposition.



Le SNOPA-CGT s'est battu pour l'augmentation de la prime de rendement (le montant de référence est porté à 14%) et prise en compte pour la retraite.

Le SNOPA-CGT maîtrise parfaitement le processus de transfert des OPA vers le FPT, donc il est forcément prêt en cas de

Le SNOPA-CGT a réussi à contrer les LDG (lignes directrices de gestion) imposées par la fonction publique qui visaient à supprimer les prérogatives des CCOPA. Ce qui a permis de pouvoir continuer à défendre les promotions et les déroulements de carrière des OPA.

Sur la loi 3DS, le SNOPA-CGT s'est battu pour que les OPA retrouvent le même niveau salarial, un déroulement de carrière et un niveau de retraite équivalent que ceux transférés par la loi de 2009.

**La CGT défend
Votre pouvoir
d'achat
Vos salaires**

Au CT Ministériel du 8 juillet 2022, les amendements portés par la CGT ont obtenu l'avis favorable de TOUS.

fonctionnarisation des OPA État, mais cette hypothèse est toujours écartée par la fonction publique.

Alignement du complément annuel des OPA sur celui des fonctionnaires, qui se traduit par une augmentation de ce régime indemnitaire.

**En votant CGT
Vous défendez le
service public, vos
missions et vos
emplois**

L'action du SNOPA-CGT a permis de faire budgéter un million d'euro pour les mesures catégorielles des OPA.

Pour autant, Le manque de moyens et d'effectifs pour assurer la maintenance spécialisée des ouvrages, le blocage d'embauche d'OPA, le recours aux contractuels, la privatisation de nos missions ont eu des conséquences sur les missions et l'emploi des OPA à VNF.

La CGT a porté auprès du ministère de la Fonction Publique, du Ministère de l'Écologie et de VNF la revendication de mettre fin au non recrutement d'OPA à VNF.

**Voter CGT
C'est armer un
syndicat national qui
défendra vos règles
statutaires**

Le principal enjeu est la modification des règles statutaires et les recrutements sous statut OPA pour permettre de pérenniser nos missions et nos emplois.

La CGT aura une nouvelle fois besoin de votre confiance et vous aurez besoin de la CGT pour vous défendre.

La CGT a toujours revendiqué la nécessité de recruter des OPA à VNF pour exercer les missions de maintenance spécialisée (encadrement et exécution notamment) nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

La CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA, par sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à notre statut particulier.

Leurs missions requièrent une technicité importante).



En abandonnant l'entretien et l'exploitation de certains canaux, c'est favoriser le report modal vers des voies alternatives de transports qui ne sont pas toujours en phase avec le développement durable, comme le tout routier.

Accordez votre confiance aux élus CGT dans les directions territoriales de VNF

Vos élus se battent pour que la maintenance spécialisée reste une priorité, pour obtenir des recrutements supplémentaires à un haut niveau de qualification, pour faire reconnaître et progresser les niveaux de qualification le plus haut.

**Nous avons besoin d'un service public de la voie d'eau de qualité.
Nos missions contribuent à l'amélioration
du service public de la voie d'eau.**

Il est indispensable de maintenir des personnels OPA à VNF.

**Le SNOVA CGT s'oppose à l'externalisation
et la privatisation des missions !**

Nous revendiquons le maintien et le développement de nos missions.

Nous exigeons des recrutements et des emplois sous statut OPA.



**Donner un mandat à la CGT,
c'est porter les revendications suivantes :**

- ⇒ Un service public de la voie de qualité et sous maîtrise publique,
- ⇒ Le développement du réseau fluvial avec des moyens budgétaires et humains pour un niveau de service de qualité,
- ⇒ L'arrêt des externalisations de nos missions vers le secteur privé,
- ⇒ Des effectifs OPA suffisants pour assurer les missions avec des recrutements,
- ⇒ Des formations spécifiques capables d'anticiper les nouvelles technologies et les métiers du futur,
- ⇒ La fin du recrutement de contractuels de droit privé,
- ⇒ Le recrutement sous statut OPA nécessaire à une maintenance spécialisée de qualité garante d'un service public de qualité,
- ⇒ Des conditions de travail respectueuses des personnels, le suivi post-professionnel,
- ⇒ Une reconnaissance de la technicité et de la maîtrise des OPA par une revalorisation salariale immédiate,
- ⇒ Une rénovation de nos règles statutaires avec une grille salariale revalorisée correspondant à nos qualifications,
- ⇒ un régime indemnitaire unifié et revalorisé.

*Je vote CGT
pour défendre mes missions
et mon statut.*

*ma
VOIX
doit compter
je vote CGT*



**ÉLECTIONS CCOPA
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022**

